

Janvier 2020

JAUJAC. - Rue de la Molle

Édition Mlle Champalbert, Janiac

JAUJAC (Ardèche) - La Place du Champ de Mars et la Fontaine

M. B. Le Pu

L'Ardèche pittoresque
Église de JAUJAC (Ardèche)

Édition H. Chambon - Cllebé Jabou, Aubenas

L'Ardèche Pittoresque
JAUJAC - Rue de Paillette

on M. Chambon

L'écho du Volcan

JAUJAC

SOMMAIRE

4 École

6 Festivités

7 Culture

8 Vie associative

14 Travaux

19 Urbanisme

21 Environnement

22 Au quotidien

23 CR du Conseil
Municipal

31 Infos pratiques
État civil



VŒUX POUR L'ANNÉE 2020

Je souhaite tout d'abord la bienvenue aux nombreux habitants de notre village et aux cinq jaujacquois nés cette année (3 filles et 2 garçons). Ayons aussi une pensée pour ceux qui nous ont quittés.

Je remercie les nombreuses personnes qui s'investissent dans la vie de notre village notamment :

- ♦ Les employés communaux techniques et administratifs, le personnel de service de l'école.
- ♦ L'équipe éducative.
- ♦ Les bénévoles de la Bibliothèque.
- ♦ Les professionnels de santé. Le personnel de la Résidence de Rochemure.
- ♦ Les artisans et les commerçants.
- ♦ L'office du tourisme.
- ♦ Le PNR.
- ♦ Les associations qui animent Jaujac.

Le dimanche 15 mars 2020, nous aurons les élections municipales. Une nouvelle équipe sera élue à la Mairie. Comme vous le savez, je ne me représenterai pas. Je suis tenu au droit de réserve donc je ne parlerai pas des projets réalisés, ceux en cours, ceux à venir. Je tiens cependant à remercier l'ensemble des personnes qui s'y sont investis.

Je vous invite à lire « l'écho du volcan » à vous connecter sur le site de la commune www.jaujac.fr et le facebook « Jaujac Village d'Ardèche », vous y trouverez de nombreuses informations.

Notre commune a plus de 1000 habitants. Pour Jaujac, il y aura un scrutin de liste majoritaire à deux tours avec représentation à la plus forte moyenne.

- ♦ Les listes doivent être complètes, pour notre commune, elles comportent 15 sièges
- ♦ Lors du vote, on ne peut pas rayer ou ajouter de noms, sinon le bulletin est nul. Le panachage n'existe plus.
- ♦ La parité est obligatoire avec alternance : un homme une femme ou une femme un homme
- ♦ Le fléchage consiste à élire en même temps que les conseillers municipaux, les conseillers communautaires
- ♦ Pour Jaujac sur le même bulletin sont présentés à la fois les 15 candidats à l'élection municipale et les 4 candidats à l'élection communautaire

Je souhaite que de nombreux citoyens participent à ces élections.

J'ai été élu en mars 2008. J'ai passé 12 années au service de la commune. Cela a été pour moi une expérience humaine enrichissante.

Jaujac est un village avec plein de possibilités. Il faut que chacun fasse preuve de civisme, d'un effort pour respecter les réglementations, l'environnement, les personnes et s'investisse dans la vie de notre village. Nous devons faire preuve de solidarité pour les plus démunis.



**Bonne et heureuse
année 2020 !**

Le Maire, René SOULÉLIAC

ÉCOLE

Le vendredi 30 août 2019 a eu lieu la journée de prérentrée pour l'équipe pédagogique et le personnel communal. Les 103 enfants ont eux repris les bancs de l'école le lundi 2 septembre 2019.

L'école de Jaujac est particulièrement attractive grâce à ses spécificités. Un poste d'ATSEM supplémentaire dédié à la petite classe de primaire. Une initiation musicale pour toutes les classes.



L'organisation pédagogique est la suivante :

COURS	EFFECTIFS	TOTAL	ENSEIGNANTES
TPS	3	22	DEVILLE Elodie COISNE Juliette
MS	16		
PS	3		
PS	6	20	MAUMY Valérie
GS	14		
CP	12	18	MERIGUET Nathalie
CE1	6		
CE1	5	20	BREYSSE Laurence
CE2	15		
CM1	12	23	PIGEYRE Isabelle COISNE Juliette
CM2	11		



Une restauration scolaire cuisinée sur place par un personnel attentif aux besoins des enfants et respectueux des nouvelles exigences alimentaires au niveau nutritionnel et environnemental.

Une équipe enseignante soudée et créative qui développe pour chaque niveau de nombreux projets et réalisations.

Personnel communal de l'école / cantine :

- Mme BEAUVAIS Christel
- Mme VALETTE Marion
- Mme MALOSSANNE Rosy
- Mme CHAREYRE Sylvie
- Mme AIZAC Véronique
- Mme CHICHE Eva
- Mme BATAILLE Pascaline

L'ÉCOLE COMMUNALE DE JAUJAC

L'école publique de Jaujac compte cette année scolaire 103 élèves.

En 2019 grâce aux subventions des mairies, du PNR et de l'amicale laïque les élèves de l'école ont eu la chance de participer à de nombreux projets.

En maternelle :

Nous avons travaillé sur les petites bêtes qui nous entourent en partenariat avec le PNR :

- Nous avons élevé des insectes (phasmes, vers à soie, coccinelles).
- Nous avons réalisé un jardin potager pour découvrir ses habitants.
- Nous sommes allés observer la vie abritée dans la mare de Jaujac.
- Nous avons travaillé en musique sur le thème des insectes avec Nadège Sanlefranque

Nous sommes passés à la radio : info RC pour parler de ce projet, vous pouvez nous écouter en suivant ce lien :

<https://www.inforc.fr/index.php/ecoles?id=270>



Nous avons également eu la chance de nous rendre 2 journées au PAL pour profiter des joies de la neige (raquette et luge).

En élémentaire :

- Nous avons été faire de la gymnastique et du hockey au gymnase de Montpezat.
- Nous avons été à la piscine de Pont de Labeaume.
- En musique nous avons travaillé sur le thème de l'Amérique avec Nadège Sanlefranque, nous avons créé une Batucada pour la fête de l'école.
- Nous avons découvert le ski de piste à la Croix de Bauzon.



Les CMI/CM2 :

- Nous avons fait du théâtre et avons été jouer au Bournot, à Aubenas.
- Nous avons été au musée de la résistance du Teil.
- Nous avons été camper dans les Gorges de l'Ardèche et visiter le musée de Balazuc

FESTIVITÉS

🔊 ARDÉCHOISE

Les 20 et 21 juin, l'Ardéchoise, mythique course cyclo amateur a fait son passage sur la commune.

La 28ème édition a encore une fois été un succès avec 15000 coureurs inscrits.

C'est sur leur deux roues qu'ils ont circulé sur les routes d'Ardèche avec des paysages magnifiques.

Les bénévoles de Jaujac souriants et festifs les ont accueillis sur le thème de l'Auberge Rouge de Peyrebeille, avec une représentation plus que réelle du salon et des personnages qui ont créé l'histoire de cette Auberge.



🎬 RETOUR SUR LE FESTIVAL FORMAT LES 5,6 ET 7 JUILLET

LA DANSE CONTEMPORAINE AU CŒUR DU VILLAGE !



Format organise son festival chorégraphique depuis 2013 à Jaujac. Jusqu'en 2017, celui-ci avait lieu dans les jardins de la Maison du Parc, au Domaine de Rochemure. Après une année de pause en 2018 et la décision de transformer la manifestation en biennale (elle aura lieu à présent chaque année impaire), l'édition 2019 a fait peau neuve et a pris place en plein cœur du village de Jaujac, dans 12 lieux différents entre lesquels les spectateurs étaient invités à circuler, pour la plupart en plein air.

Une équipe professionnelle de 8 personnes, entourée d'une quarantaine de bénévoles et de nombreux partenaires, a imaginé cette manifestation qui a demandé plusieurs mois de travail.

En collaboration étroite avec la mairie qui a apporté soutien logistique et technique, Format a conçu un événement où chacun a pu découvrir la diversité de la danse contemporaine autour des 11 spectacles programmés, dont 5 étaient gratuits pour le public.

Le Festival s'est ouvert devant un public nombreux le vendredi 5 juillet avec *Waving*, un spectacle de la Compagnie Inui qui a rassemblé 60 danseurs amateurs habitants du sud Ardèche, qui ont travaillé avec les artistes de la compagnie de février à juillet en répétition. D'autres propositions ont étoffé la programmation comme la Boom de *DJ Moulinex*, le concert de *Sweat like an ape*, les projections de films de *All we can do* dans les commerces, les écoutes des pièces radiophoniques de *Cécile Vernadat*, des ateliers yoga, une sieste lecture, la librairie *Books on the move*... La convivialité est au cœur du Festival, et une attention forte est portée à travailler avec les producteurs locaux dont les douceurs étaient proposées à la restauration et à la buvette.

Au total, ce sont plus de 3500 personnes (Jaujacquois, Ardéchois, mais aussi venus de plus loin !) qui ont fréquenté cette huitième édition du Festival Format. Rendez-vous en 2021 pour la 9ème édition !

Pour plus d'informations : <http://www.format-danse.com>

CONCERT INSTRUMENTS ANCIENS ET ORGUE



Le dimanche 8 décembre 2019, la commune proposait un concert instruments anciens et orgue en l'église Saint Bonnet, en compagnie de Pascale MÉLIS et Emmanuel PLARD.

Ils se sont rencontrés autour de la musique à danser de la renaissance. Ils ont décidé de confronter leurs deux univers : la musique d'orgue et la musique d'ensemble médiévale et renaissance.

Ce dialogue les incita à inviter le public au voyage. Pascale et Emmanuel jouent un répertoire allant de l'époque médiévale à nos jours.

Leur démarche permet d'offrir des concerts adaptés à chaque lieu et chaque orgue tout en privilégiant un esprit commun : faire découvrir un répertoire riche et varié. Ils aiment aussi les défis et savent sortir du répertoire classique pour aborder la chanson française à texte.

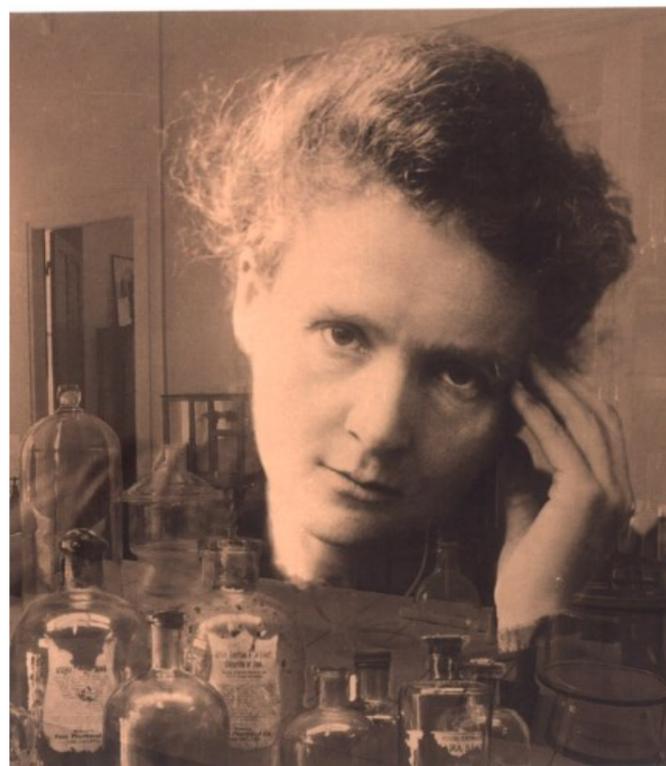
THEÂTRE AVEC PIERRETTE DUPOYET

Pierrette DUPOYET, COMÉDIENNE, mais aussi AUTEUR (18 titres publiés) et METTEUR en SCÈNE, chaque année, on la retrouve au Festival d'Avignon où elle est perçue comme un point de repère de la création contemporaine. Des solides études théâtrales, plusieurs prix décernés et un Oscar de la Création que lui a attribué Jean Vilar ne l'empêchent pas de se comparer plus volontiers à un explorateur défrichant dans la brousse humaine pour y retrouver ses Frères qu'à une comédienne de pure tradition. Elle joue partout, y compris dans la jungle, au fonds des déserts, dans les pays en guerre, au pied des statues de l'Île de Pâques... et jusque dans l'ombre des prisons.

L'aventurière du théâtre a bien servi ce soir là à Jaujac, l'aventurière de la science que fut Marie Curie. Un public enthousiaste a passé le 19 octobre 2019, une très belle soirée.



Marie CURIE ou la Science faite femme



Création de
Pierrette DUPOYET

VIE ASSOCIATIVE

LA BIASSO

Créée en mars 2018, La Biasso est un point de vente collectif qui regroupe des producteurs et artisans locaux ainsi qu'une épicerie de produits en Agriculture Biologique.



Le magasin est géré de manière collégiale et l'ouverture du lieu est assurée par les producteurs et artisans eux-mêmes.

Nous vous proposons des aliments et créations de qualité, produits dans le respect d'une agriculture paysanne, en agriculture biologique, ou avec la mention « Slow Cosmétique » pour les savons.

En tant qu'association, nous sommes à la recherche de bénévoles ! Si vous êtes intéressé par la vente directe et le contact avec les professionnels et que vous avez des compétences à partager, bienvenue !

Pour toute question vous pouvez nous joindre au 09 83 42 53 66 ou par mail à lalocomotive@ardechelibre.org. A bientôt à la boutique !

CERCLE DE LA PLUME ARDÉCHOISE

Le Salon du livre de Jaujac qui a eu lieu le 4 août 2019 s'est joint au groupement d'artistes demeurant à Jaujac et dont le lieu d'exposition est situé à la mairie, à l'ancienne prison.

C'est grâce à l'invitation d'Elisabeth Roux et de Daniel Van Cutsem, artistes accomplis, que les auteurs du Cercle ardéchois se sont retrouvés à Jaujac installés devant la mairie. C'était encore jour de canicule, mais les platanes, un parasol ou deux et le plaisir d'être à Jaujac ont vite fait oublier la chaleur. Le Cercle des auteurs ardéchois compte 39 membres. Tous n'étaient pas présents, certains habitent le nord de l'Ardèche, difficile pour eux de se rendre à Jaujac.

Les vacanciers et les habitants du village sont passés voir les ouvrages et bavarder avec les auteurs. Quelques ventes pour Marion Moulin, Jean Tirelli, Pascal Vanier, Alice Lacour, Jean Nito, Yves Paganelli, Frances Harper, Gérard Evrard et Danielle Guéant, Pierre Arnaud, Roger Iappini, Marinette Mazoyer et l'enfant du pays Françoise Barry.

Une journée conviviale auprès des artistes qui reçoivent beaucoup de visites dans leur salle d'exposition où chacun d'eux expose ses œuvres d'arts plastiques, de sculpture, de poterie, de gravures, de tapisserie et de peinture.



VIE ASSOCIATIVE

HISTOIRE ET PATRIMOINE DE L'ANCIEN MANDEMENT DE JAUJAC

Il y a un an quelques jaujacquois se réunissaient pour parler de leur désir commun de mettre en valeur la petite et grande histoire de Jaujac. Très vite il apparut, du fait de la proximité des communes voisines, que ce désir devait être étendu aussi à l'histoire de celles-ci. Il devint alors évident que le cadre des recherches envisagées devait couvrir certaines des communes comprises dans le périmètre de l'Ancien Mandement de Jaujac.

Le mardi 29 janvier 2019 était créée, en assemblée constitutive, l'association « **Histoire et Patrimoine de l'Ancien Mandement de Jaujac** ».

Après déclaration à la Sous-préfecture de Largentière le 4 février 2019, cette association était enregistrée au journal officiel le 9 mars 2019.

A ce jour l'association compte plus de 40 adhérents, appartenant aux diverses communes proches de Jaujac, qui ont entrepris des recherches dans divers domaines. Pour ceux qui souhaitent participer à ces recherches, fournir des informations ou documents, travailler à la préparation du 2^{ème} bulletin de l'**Escorniflaire** et adhérer à l'association, prendre contact avec le président

Monsieur Christian RIEU (Tel : 04 75 35 05 19).



CLUB « LES CÉVENOLS » DE JAUJAC

Association des Aînés Ruraux Généralisations Mouvements

L'association « Les Cévenols » comptait 88 adhérents en 2018.

Les activités du club se déroulent de septembre à juin. La cotisation est de 22€.

Les membres de l'association se réunissent les lundi et jeudi après-midi Place des Fabricaires. Au programme, parties de cartes, de scrabbles, de triominos, de rummikub ou discussions diverses et variées pour « refaire le monde ». A 16h petits gâteaux et boissons diverses sont servis.

Il existe au sein du club une chorale qui donne de nombreux concerts lors de manifestations dans la commune ou les environs.

Des voyages entraînent régulièrement les adhérents vers les départements voisins. Ils se retrouvent également lors de repas dans les restaurants ou lors du goûter de fin d'année.

Alternativement avec le Club des Jalines de La Souche, les adhérents des deux clubs se retrouvent pour des castagnades.

Nous accueillerons avec plaisir toutes les personnes désireuses de se joindre à nous et toutes propositions d'activités nouvelles sont les bienvenues.

Contact Guy MULOT au 04 75 93 21 02

Goûter de Noël 2018 à Castrevieille



VIE ASSOCIATIVE

♣ JAUJAC SPORTIF

Le JAUJAC sportif, une des plus vieilles associations locales, comprend plus 70 licenciés avec une bonne vingtaine de « jeunes », une quarantaine de « séniors » pour 2 équipes engagées en championnat et une équipe en foot « vétéran » et une dizaine de dirigeants. L'équipe I espère la montée à l'étage supérieur à la fin de saison actuelle et le club mise beaucoup sur les jeunes prometteurs pour l'avenir, sans oublier que l'objectif premier est la convivialité et le plaisir de pratiquer le jeu.



♣ UN BEL ÉTÉ POUR DÉAMBULL !

L'association Déambull, qui fêtera ses 15 ans en 2020, intervient toute l'année en proposant ses ateliers musicaux et ses séances de jeux avec sa Ludothèque itinérante.



Cet été, forte de ses bénévoles très actifs, l'association a pu aussi proposer des manifestations sortant de l'ordinaire.

On retiendra surtout le « Loto sous les étoiles » du 2 Août qui a amené plus de 200 personnes sur la place du Champ de Mars. Des lots exclusivement ardéchois ont attiré touristes et locaux sur « la piste ». Une soirée colorée et très conviviale qui sera sûrement amenée à être reconduite dans le futur.

Et puis il y a eu la buvette du 13 juillet, ainsi que la 4ème édition du « Tournoi inter-planétaire de Mõlkky » le 26 juillet, ce jeu de quilles finlandaises qui a de plus en plus de succès. Malheureusement un gros orage a gâché un peu la fête... Mais 4 équipes sur les 60 personnes inscrites ont attendu l'accalmie et ont pu se disputer le titre. Rendez-vous est pris pour le 5ème tournoi l'été prochain !

En attendant le retour des beaux jours, Nadège sillonne les écoles du secteur pour leur faire découvrir la musique. Et puis de nouveaux intervenants, Juliette et Fabien, s'occupent respectivement de l'atelier chant et des cours de guitare. Quant aux jeux, Valérie et Stéphanie interviennent dans de nombreuses structures et accueillent les familles de Jaujac un après-midi par mois aux cévenols pour un moment de jeux à partager. Entrée libre et gratuite, pour tous les âges. Possibilité d'emprunt de jeux et jouets. Ces animations sont financées par la commune.

Rappelons que Déambull propose aussi aux établissements et aux familles des séances de Braingym, des ateliers d'écriture créative, des balades contées et musicales, de la fabrication de jeux, etc....

Pour des informations complémentaires n'hésitez pas à les contacter : www.deambull.fr ou deambull@yahoo.fr ou 04 75 38 51 19

VIE ASSOCIATIVE

☛ PROJECTEUR SUR L'IMPROMPTU THÉÂTRE

Il y a fort fort fort longtemps dans un pays merveilleux, reculé entre deux belles montagnes, une tribu d'irrésistibles petits et grands troubadours enchantait chaque jour la place du doux village de Jaujac. Ils traversèrent « planches et lumières » pour amuser les villageois...ils ont même traversé le Rhône pour conquérir le Monde !!!

« Oh la, oh la ne nous emballons pas !! » (Petite voix)

Bon bon d'accord, mais quand même ! Vous voyez c'est cela la magie du théâtre c'est de pouvoir imaginer ! Rêver ! Jouer ! Partager ! S'émerveiller ! Se surpasser !!!

« non non tu t'emballes à nouveau là... »

Ah ! mince ! Excusez moi... bon vous l'aurez compris qu'à L'impromptu théâtre nous sommes passionnés et engagés dans nos projets...Nous aimons nous retrouver tant sur les planches pour jouer qu'autour d'une table pour festoyer et imaginer de nouveaux projets.

Tout cela dans un seul but : vous faire voyager le temps d'une pièce de Théâtre, d'un atelier, ou d'une veillée contes.



« Énormes » petites infos pratiques :

Les mercredis 2 Ateliers enfant (du CP au CM2) avec Valérie / Le vendredi Atelier ado (collégiens) avec Aude (*Hors vacances scolaires*)

Les jeudis - 20h : Atelier adultes avec Valérie (*Hors vacances scolaires*)

Les tarifs adhésions (c'est toujours utile) pour l'année bien sûr !

Enfants et ados adhésions : 10 euros adhésion FNCTA comprise (les ateliers sont en suppléments, Prix dégressifs contactez nous).

Adultes adhérents : 30 euros, donne droit adhésion FNCTA + les activités de l'impromptu.

Adultes membres : 20 euros, donne droit aux tarifs réduits de tous les spectacles organisés par la troupe

Par ici ! L'impromptu a prévu !!!

- « Dis à ma fille » de Denise Chalem joué au Festival le Bournot le 21 sept 2019, le 2 novembre 2019 aux Sagnes et Goudoulet et le 16 février 2020 à Joyeuse

- « L'homme semence » de Violette Ailhaud joué à Lalevade le 22 sept 2019 / à Vinsobres le 28 sept 2019

- Veillée d'antan (historiettes d'autrefois) le 26 octobre à Prades

- Contes à la maternelle

- « Carré de femmes » de Claude Mercadié joué le 14 décembre à Saint Privat

- Spectacle de Noël pour les enfants de l'école en collaboration avec l'Amicale laïque

- Spectacle contes et marionnettes en préparation

VIE ASSOCIATIVE

Ou par là !!

- Fête des ateliers fin mai 2020
- 2ème édition « Festicomédies » du 12 au 17 juillet 2020 !!!!

Une âme de « bénévole troubadour » sommeille en toi ?!

Réveille-la et Viens partager une semaine aux côtés de la troupe et des nombreux artistes, en donnant un peu (ou « beaucoup » si affinités) de ton temps !!

Sois curieux (c'est un joli défaut) et contacte Valérie Au 06 16 55 26 39 ou 04 75 93 24 92

Les parents d'élèves dans le Magicien d'Oz
Noël école 2018



Contes de Noël sur le marché 2018



Carré de femmes



VIE ASSOCIATIVE

LE COMITÉ DES FÊTES

Cette année, le comité des fêtes change ! En effet, après quelques années à vous proposer musique, danse, marchés et brocantes, l'ancien bureau a laissé sa place, dans le courant du mois de septembre, à un sympathique groupe de jeunes et moins jeunes venant de Jaujac et des villages alentours.

Le nouveau comité des fêtes est donc composé, pour l'instant, de Chloë Schaffter à la présidence, de Florian Capuano à la trésorerie, accompagnés d'un groupe soudé d'une dizaine d'organiseurs, eux-mêmes soutenus par une vingtaine de bénévoles déterminés à continuer à faire de Jaujac un village plaisant, attrayant et dynamique.

Le comité vous proposera cette année de continuer à faire vivre notre village grâce aux événements auxquels vous êtes tous habitués, mais se démènera également pour en remettre d'autres au goût du jour, et tentera d'innover petit à petit dans le but de satisfaire le plus grand nombre.

Au programme ! De la musique ! De la danse ! Des jeux, des concours en tous genres ! Des événements qui conviendront aux petits comme aux grands, à l'hiver comme à l'été, aux locaux comme aux touristes. Et tout cela, évidemment, en coopération avec les commerces et associations des alentours, et sur fond de rires et de bonne humeur !

Vous êtes tous invités à vous rendre sur la page du « Comité des fêtes de Jaujac » sur Facebook, afin de prendre connaissance des événements à venir, ou bien proposer des idées qui permettraient d'enrichir nos programmes et d'embellir encore la vie de notre village. À très vite !

LES RANDONNEURS CÉVENOLS

Le Club « Les Randonneurs Cévenols » de Jaujac est affilié à la Fédération Française des Randonneurs Pédestres.

Deux parcours sont organisés chaque semaine :

- Le lundi à la journée : départ à 8 h 30 Place de la Poste à Jaujac - Distance moyenne : 14/15km – Dénivelé : 400/500m
- Le jeudi (1/2 journée) : départ à 13 h l'hiver, 13 h 30 l'été Place de la Poste à Jaujac – Distance moyenne : 8 km – Dénivelé : 200/300 m

Le club participe à différents événements : fête de la transhumance, les castagnades, randonnée solidaire au profit de l'Unicef , animation de randonnées au profit de séjours organisés par la FFRP...

Le club organise également 1 sortie à la journée et 2 séjours par an pour ses adhérents. 3 randonnées sont prévues l'été pour les touristes.



Renseignements et inscriptions :
LES RANDONNEURS CEVENOLS
Yolande CONSTANT – 06 86 88 93 73

TRAVAUX

✂ UNE MAIRIE TRANSFORMÉE

Après quelques jours de fermeture, les locaux de la mairie ont fait peau neuve et ont subi quelques transformations, avec un accueil indépendant du secrétariat et une salle du conseil rafraîchie. Les travaux de peinture et autres ont été faits par les employés communaux Guillaume et Antoni.



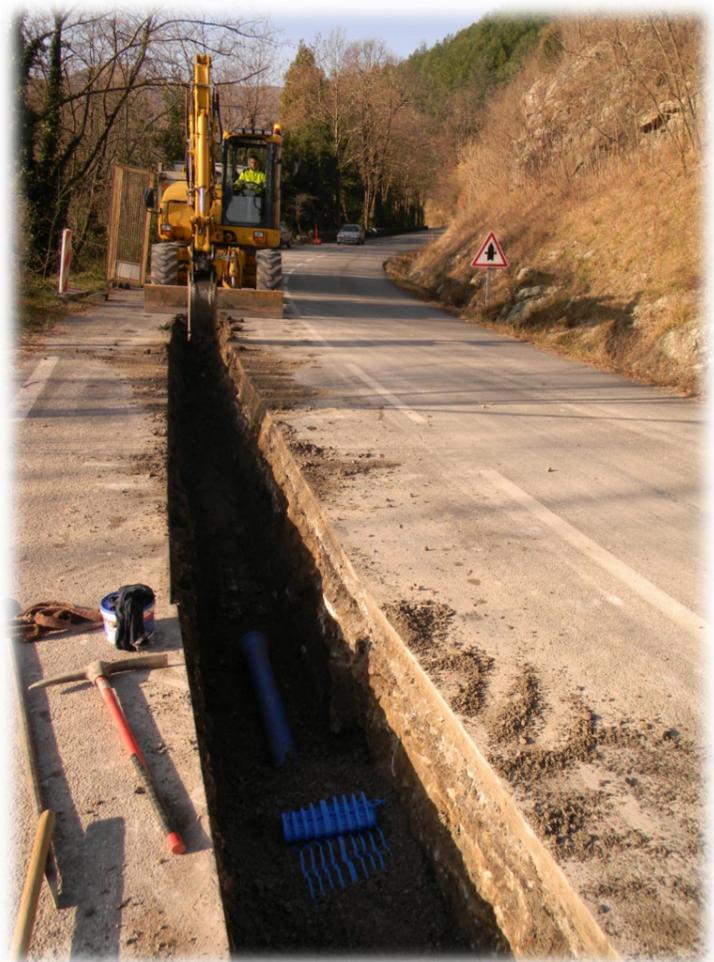
✂ RÉNOVATION CANALISATION RD19

Commencés mi-octobre 2018, les travaux de remplacement de la canalisation d'eau potable allant du croisement de la Route de Sénentilles jusqu'à l'entrée du hameau du Chambon se sont terminés au Printemps dernier.

Le passage en encorbellement de la canalisation isolée thermiquement sur le côté droit du Pont du Bruget et à proximité de la ligne EDF 20 000 volts a nécessité l'intervention de cordistes spécialisés dans les travaux en hauteur.

Le remplacement de ce réseau a permis de sécuriser durablement les capacités de distribution en eau de la Commune sur l'UDI de Pereyres.

Le coût de ces travaux s'élève à 229 115 €.



TRAVAUX

✂ ALLÉE DU PRÉ DU COMTE

Pour mémoire, les travaux d'aménagement de l'Allée du Pré du Comte consistant en la réhabilitation des réseaux d'eau potable (AEP), d'assainissement (EU) et eaux pluviales (EP) ont été réalisés au dernier trimestre 2017.

Les travaux de voirie ont été réalisés en 2018 : goudronnage de la route et des 14 places de parking, création de trottoirs en béton désactivé avec les emplacements pour végétaux.

Les travaux de remplacement et d'enfouissement des réseaux secs (électrique et téléphonique) commencés en 2018 se sont poursuivis au 1^{er} trimestre 2019. Les poteaux béton ont été démantelés pour laisser la place à un nouvel éclairage urbain doté de LED à faible consommation.



La végétalisation des espaces verts, réalisée par les employés communaux, a mis un terme final à ce chantier pour le plus grand plaisir des villageois. Malheureusement, l'orage de grêle du 15 juin et les incivilités de quelques uns ont mis à mal ce bel espace floral très prometteur.

✂ AMÉNAGEMENT CHEMINEMENT PIÉTON RD 19

Le projet d'aménagement de la RD 19 s'étendant du croisement de la route de Largentière jusqu'à la sortie de Jaujac en direction de La Souche était attendu par les nombreux piétons et automobilistes empruntant cet axe de la commune ; le voici lancé.

Ce projet prévoit la création de trottoirs jusqu'au Chemin de Pomaret, le remplacement des canalisations d'eau pluviales et la réfection de la chaussée.

Profitant de ces travaux de fond, il est envisagé l'enfouissement complet des réseaux électriques (distribution et éclairage public), téléphoniques et le passage de fourreaux destinés à la fibre optique. Sur ce dernier volet, les études de faisabilité sont en cours avec le Syndicat Départemental de l'Energie 07.

La présentation publique de ce projet faite aux riverains a suscité un grand intérêt.

En préalable à ces travaux et avec l'accord du propriétaire, les employés communaux ont procédé à l'alignement en retrait de 2 murs qui présentaient une inclinaison vers la route.



Le calendrier prévisionnel des travaux est le suivant :

- Réalisation des réseaux d'eau pluviale au 2^{ème} trimestre 2020
- Travaux d'enfouissement des réseaux électriques de septembre 2020 à janvier 2021
- Réalisation des trottoirs et de la voirie au 1^{er} semestre 2021

Les travaux n'impacteront pas les mois de juillet et d'août 2020 et 2021.

✂ LA BASTIDE

Les travaux sur le site de La Bastide se déroulent suivant le calendrier prévu. Le cabinet ESTEVES & DUTRIEZ supervise le chantier avec le SDEA.

Les entreprises ont été choisies dans le cadre de marchés publics :

Lot N°1 et N°2	Terrassement VRD	SARL MICHEL JAUFFRE
Lot N°2	Gros œuvre	SARL MICHEL JAUFFRE
Lot N°3	Charpente bardage couverture	MOULIN CHARPENTE
Lot N°4	Passerelles et cheminements bois	DE PIERRES ET DE BOIS
Lot N°5	Charpente métalliques serrurerie	GIAUD DELAY
Lot N°6	Etanchéité	CEFBT
Lot N°7	Menuiseries extérieures bois	RANCHON MENUISERIE
Lot N°8	Menuiserie intérieures bois	RANCHON MENUISERIE
Lot N°9	Plâtrerie peinture	TOGNETTY
Lot N°10	Carrelages faïences	THIERRY CHOLVY
Lot N°11	Electricité	ROBERT
Lot N°12	Chauffage plomberie sanitaires ventilation	LARGIER TECHNOLOGIE

Dès mars 2019 l'entreprise Jauffre a commencé les travaux de terrassement et les fondations.

Les platanes qui ont du être enlevés ont été replantés sur la place des Fabricaires pour ombrer l'aire de jeux, sur le parking du PNR et sur la place de Fabras. Leurs feuilles vertes sont le signe de leur « satisfaction ».

En novembre 2019 les 4 bâtiments de nuit sont totalement ou en cours d'achèvement. Chacun d'entre eux propose 16 couchages répartis en 4 chambres (6 pour le bâtiment d'accueil de PMR) . Chaque chambre possède ses sanitaires. Une pièce commune dans chaque « petite maison » permet de se réunir pour un moment convivial.

Les fondations sont également en cours pour le bâtiment d'accueil et de restauration.

La réception des travaux est prévue pour mars 2020 comme cela était prévu.

Après les aménagements intérieurs : ameublement, installation cuisine et les aménagements extérieurs pour les circulations et la sécurisation, La Bastide devrait ouvrir ses portes aux premiers occupants en septembre 2020.



**LA BASTIDE
DE JAUJAC**

 labastide_jaujac

TRAVAUX



✂ TOITURE SOLAIRE DES GARAGES COMMUNAUX

Dans le cadre de la loi sur la Transition énergétique et la promotion des énergies renouvelables et du développement durable, le toit des garages communaux situé près du cimetière a été équipé de panneaux solaires photovoltaïques.

La surface des panneaux est de 78 m² pour une puissance nominale électrique de 15 kW crête.

L'installation a été couplée au réseau EDF et l'inauguration a eu lieu le 22 mars en présence des élus, du SDE 07 (Syndicat Départemental de l'Energie de l'Ardèche) et du fournisseur des panneaux.

Voici une photo du synoptique de notre installation disponible sur l'onduleur qui transforme le courant continu des panneaux en courant alternatif.



On y voit:

- La puissance produite instantanée du toit (8110 W),
- La production cumulée du jour vers 16 h (41,70 kWh)
- La production cumulée depuis la mise en service (14,283 MWh ou 14 283 kWh)
- La courbe de droite représente la distribution de la puissance produite répartie sur la journée
- Le pic de puissance de la journée était d'environ 9,5 kW
- La tension continue du toit de 606 V
- La tension alternative de sortie de 240V



VERS UN PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi)

Le retour vers les pentes, ça coule de source !

> **Suivez la procédure... planning prévisionnel**



Retour sur les derniers mois écoulés...

> **Une étape importante... Le débat sur les orientations générales du PADD**

Les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables ont fait l'objet d'un débat lors du conseil communautaire du 27 juin 2019, après avoir été présentées lors de réunions avec les Personnes Publiques Associées, l'ensemble des conseillers municipaux des 16 communes et lors d'une réunion publique (photo).



> **Le PADD, qu'est-ce que c'est ?**

Le PADD est la clef de voûte du PLUi :

- Il expose le projet de développement stratégique du territoire pour les 15 années à venir ; il prend en compte les enjeux territoriaux issus du diagnostic et répond aux principes de développement durable.
- Il est le fruit d'un travail régulier en commission PLUi (composée de 2 élus par commune), des propositions d'un petit groupe de travail d'élus, de nombreux échanges avec les partenaires selon les thématiques abordées (service de l'Etat, Pays de l'Ardèche méridionale, Parc naturel régional, chambres consulaires...). Il s'appuie fortement sur la stratégie paysagère, réalisée avec l'appui d'un bureau d'études courant 2017-2018.
- Il sera le fondement justifiant les choix, mesures, actions et prescriptions qui figureront dans les autres pièces du dossier PLUi.

> **L'ambition politique : « Le retour vers les pentes, ça coule de source ! »**

Le territoire de la communauté de communes Ardèche des Sources et Volcans, fortement marqué par la présence de l'eau, se caractérise par son relief, ses vallées encaissées et son fonctionnement multi-polarisé. Les fondements du projet s'appuient sur ces éléments caractéristiques du territoire :

- Un nécessaire retour vers les pentes comme une alternative à la consommation du plat desservi non renouvelable
- La présence de l'eau comme élément structurant du territoire
- Le paysage comme une ressource : l'ouverture des paysages comme condition essentielle pour habiter le territoire et le rendre attractif
- L'optimisation du bâti existant (habitat, équipements, activités économiques) comme un préalable à tout aménagement.

Les enjeux environnementaux, énergie-climat et agricoles sont traités de manière transversale dans tout le projet.

URBANISME

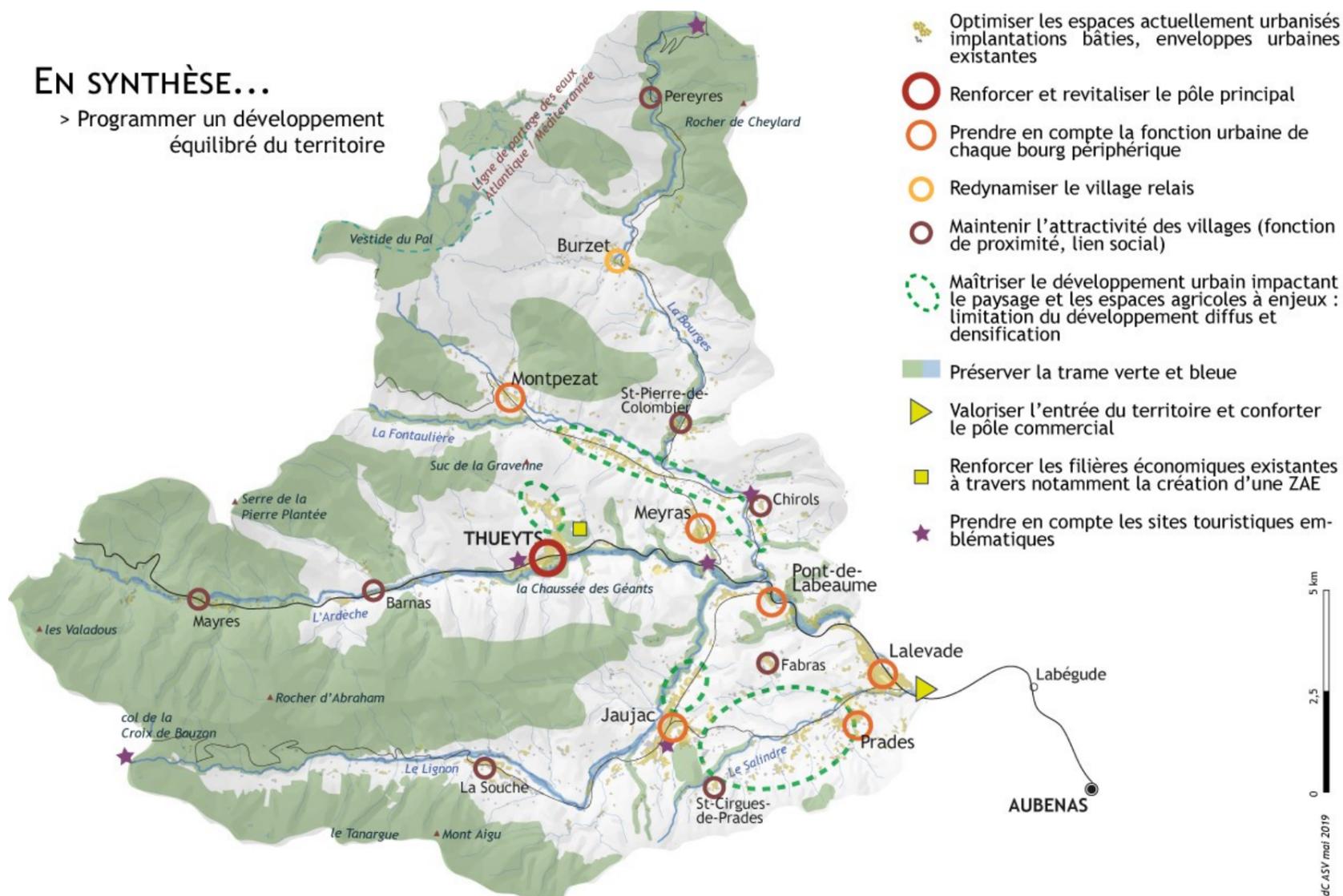
VERS UN PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi)

> Le PADD, décliné autour des 4 axes suivants :

1. Offrir une attractivité renouvelée dans le pôle principal, les bourgs périphériques et les villages pour accueillir une population diversifiée
2. Réinventer l'installation d'initiatives économiques et culturelles, tout en veillant au renforcement des filières économiques existantes
3. Présenter les espaces ressources du territoire comme levier d'un développement local et durable
4. S'appuyer sur les axes structurant de découverte des paysages et supports de mobilité pour accompagner durablement le développement du territoire.

EN SYNTHÈSE...

> Programmer un développement équilibré du territoire



> Pour en savoir plus...

Les orientations générales du PADD sont à découvrir sur le site internet de la communauté de communes : www.asv-cdc.fr/urbanisme-plui/

LA SUITE...

Le travail sur la partie réglementaire (règlement écrit, zonage et les orientations d'aménagement et de programmation) est en cours de définition avec l'ensemble des acteurs (élus, partenaires institutionnels...). Il s'agit des pièces opposables aux futures autorisations d'urbanisme permettant la déclinaison concrète des orientations du PADD.



POUR TOUTE CONTRIBUTION, QUESTION OU REMARQUE...

Un registre de concertation est mis à disposition du public dans les locaux de la communauté de communes

- courriel : plui@ardechedessourcesetvolcans.com
- adresse postale : Communauté de communes Ardèche des Sources et Volcans, 12 rue du Pouget, Château de Blou, 07330 Thueyts
- téléphone : 04 75 89 01 48



INFO Parc naturel régional des Monts d'Ardèche

En 2019

Renouvellement du GEOPARC UNESCO



Le Parc a reçu en juin 2019, le diplôme officiel qui renouvelle jusqu'en 2022 le précieux et exigeant label Geoparc UNESCO. Suivi scientifique, aménagements des géosites et médiation avec le grand public... c'est reparti pour 4 nouvelles années d'aventure géologique !

20 ans des Castagnades

Cet automne 2019, les 11 fêtes célébraient 20 ans d'esprit collectif et festif autour de la châtaigne. Le duo de graffeurs Bouda et Boku a réalisé des «Casta'graffiti» sur chacune des 11 fêtes qui forment aujourd'hui une fresque de plus de 24 mètres. Haute en couleur, elle raconte de villes en villages, comment les



Monts d'Ardèche cultive l'avenir de ce fruit emblématique !

Les Castagnades, ce sont chaque année :

- 45 000 visiteurs
- 500 exposants
- 3600 repas servis
- 500 bénévoles
- 2 tonnes de châtaignes grillées
- Retombées économiques: 4.5 millions d'euros

Reconquête de la châtaigneraie 2017/2020

> Renouvellement des vergers : 125 dossiers accompagnés avec 17000 arbres réhabilités ou élagués ou greffés.

> Potentiel de production : 270 diagnostics réalisés

> Filière : 100 nouveaux opérateurs AOP et + 340 tonnes de châtaignes

D'ici à 2021, poursuite du plan châtaigneraies traditionnelles et valorisation de la filière bois.

L'appli Rando Ardèche + de 60 itinéraires



Tracés GPS, descriptifs des pas à pas, photos, points d'intérêts... vous pouvez préparer vos randonnées pédestres, équestres et VTT avec l'application mobile gratuite «Rando Ardèche». Parmi les randonnées, découvrez le GR7 et le parcours artistique LE PARTAGE DES EAUX, la grande traversée VTT des Monts d'Ardèche ou les 50 km d'itinérance sur la route des Dragonnades entre le Cheylard et Privas.

www.destination-monts-parc-ardeche.fr

Film à voir

«Forêts anciennes, cathédrales des Monts d'Ardèche» est un film réalisé par Nicolas Van Ingen, avec le photographe naturaliste Simon Bugnon.



Hêtre-sapinières cultivées par les moines, vergers de châtaigniers nourriciers, pins de Salzman perçant le grès cévenol... 12 minutes pour découvrir les forêts anciennes du Parc naturel régional. De la canopée aux racines, les arbres racontent leurs histoires et se révèlent en grand nichoir écologique. A voir sur la chaîne YouTube du Parc.

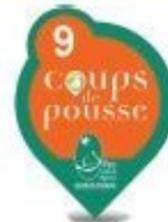
En 2020

Une 7ème œuvre du parcours artistique LE PARTAGE DES EAUX

Le duo d'artistes contemporains hEhE propose une 7ème œuvre pour LE PARTAGE DES EAUX. «Crystal cave» sera installée en surplomb du village de Saint-Laurent-les-Bains, sur un chemin de randonnée qui rejoint en crête le GR7. Cette 7ème œuvre verra le jour sur le versant méditerranéen de la ligne de partage des eaux. Elle fera écho à l'œuvre de Koichi Kurita installée à Notre Dame des Neiges sur le bassin versant atlantique. Une œuvre à découvrir fin 2020.

www.lepartagedeseaux.fr

Coups de pousse 2020



En 2019, le Parc des Monts d'Ardèche accompagne les associations, les communes et communautés de communes pour concrétiser des projets novateurs et expérimentaux. Plusieurs thèmes, sur lesquels le Parc propose de vous accompagner :

- Gérez l'affichage publicitaire et installez une signalétique d'information locale
- Renovez terrasses et calades en pierre sèche
- Renouvelez la scénographie et améliorer les conditions d'accueil des Maisons et Musées
- Maîtrisez la circulation des véhicules motorisés
- Valorisez le patrimoine géologique et paysager
- Programmez le cinéma au village
- Actions pédagogiques
- Prêts d'exposition

Été 2020 : La Maison du Parc à Jaujac

proposera une nouvelle exposition intitulée Le Gang des Pollinisateurs – une expo qui fait le buzzzzz. Abeilles, papillons, syrphes... tous ces insectes butineurs garants de notre biodiversité. A découvrir en famille de juin à septembre 2020 – gratuit.

Devenez délégué du Parc

En mars 2020, les élections municipales sont l'opportunité de vous investir pour le Parc en tant qu'élu de votre commune. Pour plus d'information sur les missions du délégué Parc, contactez Thierry Leclerc (délégué du Parc) : thierryleclerc43@orange.fr ou Vanessa Nicod (chargée de mission) : vnicod@pnrma.fr

Comment suivre l'actualité du Parc ?



S'abonner au Journal du Parc

Le journal est désormais disponible sur abonnement gratuit, pour le recevoir dans sa version papier, merci de communiquer votre adresse postale :
Par email : accueil@pnrma.fr via le formulaire internet : www.pnrma.fr
Par téléphone : 04 75 36 38 60
Pour le recevoir par email (version numérique uniquement), inscrivez-vous à la newsletter du Parc via le formulaire internet : www.pnrma.fr



Facebook : [@parc.desmontsardèche](https://www.facebook.com/parc.desmontsardèche)



Instagram : [@parc_monts_ardèche](https://www.instagram.com/parc_monts_ardèche)



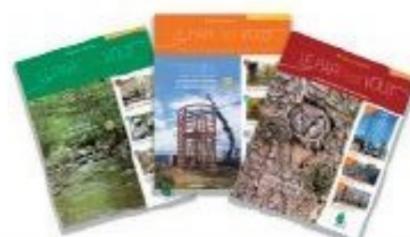
La chaîne YouTube du Parc des Monts d'Ardèche



www.pnrma.fr



Les pieds dans le Parc : des chroniques radio de 12 minutes diffusées tous les 3^{èmes} lundis du mois sur Fréquence 7, RCF et radio des Boutières



AU QUOTIDIEN

↳ OUVERTURE DES SAMEDIS

La Mairie sera ouverte au public, les samedi :

11 Janvier	28 Mars
25 Janvier	16 Mai
8 Février	6 Juin
14 Mars	20 Juin



↳ INSCRIPTION LISTE ÉLECTORALE

Il est possible de s'inscrire toute l'année. Toutefois, lors d'une année d'élection, il faut s'inscrire au plus tard le 6^{ème} vendredi précédent le premier tour du scrutin.



Pour vous inscrire sur la liste électorale de la commune, deux solutions :

- vous rendre à la mairie pour compléter le formulaire
- En ligne sur le site service-public

Munissez-vous d'un justificatif de domicile ainsi qu'un justificatif d'identité, pour votre inscription.

↳ DATE DES ÉLECTIONS

Les élections municipales se déroulent le dimanche 15 mars 2020 pour le premier tour. Le second tour des élections aura lieu le dimanche 22 mars 2020.

Rappel : la demande d'inscription sur la liste électorale doit être faite au plus tard le vendredi 7 février 2020.

↳ MÉDECINS

Dans le courant du mois de janvier 2020, les Docteurs Natacha NETTING et Bérengère GARRY installent leur cabinet à la Maison Médicale de Jaujac.

Des informations détaillées sur le fonctionnement figureront prochainement sur le site de la Mairie et à la Maison Médicale.

↳ ACTIOM



Le 8 avril 2019, le Conseil Municipal a signé une convention avec l'association Actiom proposant une complémentaire santé collective et solidaire qui permet l'accès aux soins à tous.

Ce nouveau dispositif s'adresse à tous ceux qui souhaitent bénéficier d'une couverture santé de qualité et/ou économiser sur leurs cotisations en préférant une offre collective et mutualisée à un contrat individuel.

Qui peut en bénéficier ?

Tous les jaujacquois sans conditions de revenus : retraités, étudiants, chômeurs, intérimaires, salariés qui ne bénéficient pas déjà d'une mutuelle via leur employeur.

Permanences actionm :

Le 4^{ème} mardi de chaque mois à la Mairie - 11 Place du Champ de Mars de 9h à 12h sur rendez-vous.

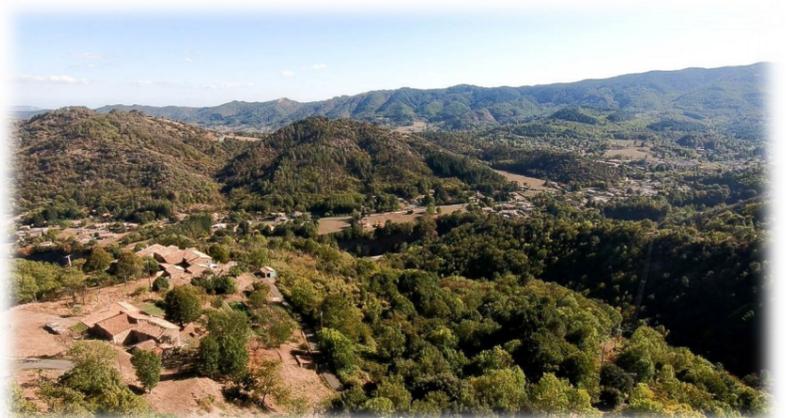
Tél : 05 64 10 00 48

↳ COMMANDE DE FIOUL DOMESTIQUE GROUPEMENT DE JAUJAC

Le 15 septembre 2014, six personnes participaient à la première commande groupée de 5900L de fioul domestique.

Beaucoup d'eau a coulé depuis dans le Lignon. Les commandes groupées permettant d'obtenir des réductions de prix intéressantes. Ce sont actuellement 131 personnes qui adhèrent au groupement. A ce jour 90 commandes, représentant 354 livraisons soit 310.000 litres de fioul, ont été passées aux divers fournisseurs du secteur.

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec monsieur Guy MULOT au 04 75 93 21 02.



LES COMPTES RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 18 FÉVRIER 2019

1) Budget général – Mandatement des dépenses d'investissement dans la limite de 25 % des investissements de l'année précédente

Dans l'attente du vote du budget le conseil municipal a autorisé le maire à liquider et mandater dans la limite des crédits suivants :

Compte 20 : 2 000 euros

Compte 21 : 20 000 euros

Compte 23 : 50 000 euros

Ces crédits seront repris au budget 2019.

2) Remboursement des charges de personnel par les budgets annexes

Les budgets annexes (caisse des écoles, eau, assainissement, cantine scolaire) n'ayant pas leurs propres personnels. Les agents du budget principal sont utilisés par les budgets annexes qui lui remboursent les charges de personnel.

L'affectation des charges de personnel pour l'année 2019 est la suivante :

Budget Caisse des Ecoles

GRADE	AGENT	TAUX
Adjoint technique	AIZAC Véronique	45 %
	MALOSSANNE Roselyne	67 %
ATSEM	BEAUVAIS Christelle	100 %
	VALETTE Marion	100 %
Adjoint technique PPAL	PIQ Guillaume	10 %
Adjoint administratif	GANDON Lisa	5 %
Agent de surveillance	CHAREYRE Sylvie	72 %
Agent de surveillance	Remplacement / renfort école	100 %

Budget Cantine Scolaire

GRADE	AGENT	TAUX
Adjoint technique	AIZAC Véronique	55 %
	MALOSSANNE Roselyne	33 %
	BATAILLE Pascaline	78 %
	CHAREYRE Sylvie	28 %
	CHICHE Eva	100 %
Adjoint administratif	GANDON Lisa	15 %

Budget annexe Eau

GRADE	AGENT	TAUX
Agent administratif Adjoints techniques	GANDON Lisa	25 %
	LEYNAUD Justin	25 %
	VIDAL Cédric	75 %
	VAUCLARE Bernard	20 %
	AIZAC Thierry	10 %

Budget annexe Assainissement

GRADE	AGENT	TAUX
Agent administratif Adjoints techniques	GANDON Lisa	10 %
	LEYNAUD Justin	75 %
	VIDAL Cédric	25 %
	VAUCLARE Bernard	20 %
	AIZAC Thierry	10 %

3) Marchés de travaux pour la requalification du site de la Bastide / Lots 8 et 10

Après la 1^{ère} consultation, les lots 8 (menuiseries intérieures bois) et 10 (carrelages-faïence) avaient été déclarés infructueux.

Suite à une nouvelle consultation, le conseil municipal a décidé d'attribuer les marchés :

Lot 8 à l'entreprise RANCHON pour 91 716.00 € H.T.

Lot 10 à l'entreprise CHOLVY pour 69 864.51 € H.T.

4) Convention de partenariat avec le Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche

Le conseil municipal a autorisé le maire à signer la convention de partenariat avec le Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche (programme annuel d'intervention pour l'entretien des espaces verts : débroussaillage, entretien du cratère.....).

5) Tarif représentation théâtrale du 19 octobre 2019

Une représentation théâtrale de Pierrette DUPOYET « Marie Curie ou la science faite femme... » est programmé pour le 19 octobre 2019. Le conseil municipal a fixé le tarif d'entrée à 10 euros.

6) Demande d'aide financière pour un voyage scolaire

Une aide de 50 € par enfant a été accordée aux 6 élèves du collège de Montpezat qui se rendront en Angleterre du 24 au 29 mars 2019.

7) Demande d'aide financière pour séjour linguistique

Le conseil municipal (à la majorité) a refusé une demande d'aide financière pour un séjour linguistique en Chine (juin/juillet 2019).

8) Demande de servitude de passage sur la parcelle AP 770

La demande de servitude de passage sur la parcelle AP 770 a été refusée.

Toutes les délibérations ont été votées à l'unanimité sauf le point 7 (5 pour et 6 contre)

DU 25 MARS 2019

1) Approbation des comptes de gestion 2018 de la Trésorière Municipale des budgets : Principal, service de l'eau, service de l'assainissement et de la cantine scolaire

La Trésorière municipale a arrêté les comptes de gestion 2018 des budgets : principal, service de l'eau, service de l'assainissement et de la cantine scolaire.

Ces comptes sont en parfaite adéquation avec les dépenses et recettes réalisées en 2018 pour les différents budgets.

Le Conseil Municipal approuve les comptes de gestion de l'exercice 2018 présentés par le comptable.

2) Vote des comptes administratifs 2018

BUDGET PRINCIPAL

FONCTIONNEMENT	
Dépenses	977 606.37 €
Recettes	1 307 449.04 €
Résultat de clôture	329 842.67 €

INVESTISSEMENT	
Dépenses	856 713.77 €
Recettes	1 431 858.08 €
Résultat de clôture	575 144.31 €
Excédent 2017	412 406.95 €

RESTES A RÉALISER 2018	
Dépenses	1 238 098.00 €
Recettes	318 841.55 €
Résultat de clôture	- 919 256.45 €

Le résultat de clôture final est de + 68 294.81 €.

Le Conseil Municipal approuve le compte administratif et affecte le résultat de clôture

de fonctionnement soit 329 742.67 € au compte 1068 du budget primitif 2019.

LES COMPTES RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL

BUDGET SERVICE DE L'EAU

FONCTIONNEMENT	
Dépenses	248 577.05 €
Recettes	305 912.48 €
Résultat de clôture	57 335.43 €

INVESTISSEMENT	
Dépenses	121 064.15 €
Recettes	145 372.53 €
Résultat de clôture	24 308.38 €
Excédent 2017	108 691.94 €

RESTES A RÉALISER 2018	
Dépenses	178 598.00 €
Recettes	14 406.00 €
Résultat de clôture	- 164 192.00 €

Le résultat de clôture final est de - 31 191.68 €.

Le Conseil Municipal approuve le compte administratif et affecte le résultat de clôture de fonctionnement soit 57 335.43 € au compte 1068 du budget primitif 2019.

BUDGET SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

FONCTIONNEMENT	
Dépenses	106 293.31 €
Recettes	129 409.06 €
Résultat de clôture	23 115.75 €

INVESTISSEMENT	
Dépenses	55 442.84 €
Recettes	55 125.91 €
Résultat de clôture	- 316.93 €
Excédent 2017	91 601.43 €

RESTES A RÉALISER 2018	
Dépenses	29 000.00 €
Recettes	35 894.00 €
Résultat de clôture	6 897.00 €

Le résultat de clôture final est de 98 178.50 €.

Le Conseil Municipal approuve le compte administratif et affecte le résultat de clôture de fonctionnement soit 23 115.75 € au compte 1068 du budget primitif 2019.

BUDGET CANTINE SCOLAIRE

FONCTIONNEMENT	
Dépenses	93 904.36 €
Recettes	113 408.95 €
Résultat de clôture	19 504.59 €

INVESTISSEMENT	
Dépenses	4 743.94 €
Recettes	31 680.10
Résultat de clôture	26 936.16 €
Excédent 2017	- 16 660.57 €

RESTES A RÉALISER 2018	
Dépenses	500.00 €
Recettes	0.00 €
Résultat de clôture	- 500.00 €

Le résultat de clôture final est de 9 775.59 €.

Le Conseil Municipal approuve le compte administratif et affecte le résultat de clôture de fonctionnement soit 19 504.59 € au compte 1068 du budget primitif 2019.

3) Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2019

Le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les taux en 2019.

Les taux seront pour :

La taxe d'habitation de 8.97 %

La taxe foncière (bâti) de 13.75 %

La taxe foncière (non bâti) de 87.01 %

4) Location de meublé de tourisme

Afin de simplifier les conditions d'enregistrement des meublés de tourisme, le Conseil Municipal décide de mettre en place l'enregistrement par télédéclaration. Afin de faciliter la mise en œuvre de cette procédure de déclaration, l'Agence de Développement Touristique de l'Ardèche a adhéré au service DECLALOC.FR et le met à disposition des intercommunalités.

La Communauté de Communes remet ce service à la disposition des collectivités de son territoire à titre gratuit.

Le Conseil Municipal autorise le maire à signer la convention de mise à disposition du service DECLALOC avec la Communauté de Communes.

5) Demande de participation financière pour une visite au musée de la Résistance et la Déportation au Teil

Le Conseil Municipal accorde une subvention de 100 € à l'association des anciens combattants qui organise une visite du musée de la Résistance et de la Déportation au Teil pour les élèves de CMI et CM2 de JAUJAC et LA SOUCHE.

6) Abandon de la prise d'eau sur le ruisseau de PEREYRES

Le Conseil Municipal s'engage à abandonner la prise d'eau sur le ruisseau de Pereyres si les travaux d'optimisation de la ressource en eau du Peschier sont autorisés et lorsqu'ils seront réalisés.

Toutes les délibérations ont été votées à l'unanimité.

DU 8 AVRIL 2019

Vote des budgets primitifs 2019

1) Budget principal

FONCTIONNEMENT	
Dépenses	1 209 284.00 €
Recettes	1 209 284.00 €

LES COMPTES RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL

2) Budget service de l'eau

FONCTIONNEMENT	
Dépenses	299 733.00 €
Recettes	299 733.00 €

INVESTISSEMENT	
Dépenses	323 874.75 € Dont 178 598.00 € de restes à réaliser 2018
Recettes	323 974.75 € Dont 14 406.00 € de restes à réaliser 2018

3) Budget service de l'assainissement

FONCTIONNEMENT	
Dépenses	113 196.00 €
Recettes	113 196.00 €

INVESTISSEMENT	
Dépenses	212 898.25 € Dont 29 000 € de restes à réaliser 2018
Recettes	212 898.25 € Dont 35 894 € de restes à réaliser 2018

4) Budget cantine scolaire

FONCTIONNEMENT	
Dépenses	105 700.00 €
Recettes	105 700.00 €

INVESTISSEMENT	
Dépenses	10 275.79 € Dont 500 € de restes à rélaiser
Recettes	10 275.79 €

5) Vente de la parcelle AE 672 à Mme CROZE-JOLIVET

Le Conseil municipal :

Décide, à l'unanimité, de vendre la parcelle AE 672 lieu-dit les sausses d'une superficie de 1116 m² à Mme CROZE-JOLIVET Stéphanie,

Fixe, par 7 voix pour, 2 voix contre et 2 abstentions, le prix du vente à 10.78 € le m²

Précise que les frais d'acte et de publication sont à la charge de l'acquéreur

Autorise le maire à signer l'acte de vente.

6) Tarif pour l'utilisation de l'épaveuse

Suite à la demande de communes voisines pour l'utilisation de l'épaveuse avec chauffeur. Le Conseil municipal fixe le coût à 70 euros H.T. de l'heure.

7) Convention avec la commune de FABRAS pour l'entretien de sa voirie avec l'épaveuse

Le Conseil Municipal autorise le maire à signer une convention avec la mairie de FABRAS.

8) Convention de partenariat « Ecoles numériques innovantes et ruralité – phase 2 »

Le projet ENIR « Ecoles numériques innovantes et ruralité phase 2 » présenté par l'école a été retenu par le ministère de l'Education Nationale.

Le coût du projet est de 5 000 euros TTC (acquisition de 10 ordinateurs portables) avec une subvention de 50% du montant de la dépense.

Le Conseil Municipal autorise le maire à signer la convention avec l'Education nationale.

9) Convention de partenariat associative avec l'association ACTIOM.

Le Conseil Municipal autorise le maire à signer la convention de partenariat avec l'Association ACTIOM et fixe le montant de la redevance annuelle pour l'utilisation d'un local communal.

10) Participation financière

Le Conseil Municipal décide d'attribuer une aide financière de 100 euros à Léna LOMBARD qui va participer aux championnats de France Jeunes de Badminton.

Toutes les délibérations sauf le point 5 ont été votées à l'unanimité.

DU 20 MAI 2019

1) Convention pour la mise en œuvre de l'auto-surveillance des baignades saison estivale 2019.

Le Conseil Municipal a autorisé le maire à signer la convention pour la mise en œuvre de l'auto-surveillance des baignades pour la saison estivale 2019.

Le coût de l'auto-surveillance du site de la Turbine (1 prélèvement/15 jours) s'élève à 325 euros TTC,

L'interprétation, les analyses ponctuelles complémentaires et l'appui technique à 737 euros TTC. ce montant est ajusté en fonction des événements rencontrés et des commandes d'analyses réellement exécutées au cours de la saison 2019.

2) Redevance pour l'occupation temporaire du domaine public

Le Conseil Municipal :

- à fixer la durée de l'occupation du domaine public communal à une année soit du 1^{er} mai 2019 au 30 avril 2020

- à fixer le tarif de la redevance des emplacements à 6.54 euros le m² pour la période du 1^{er} mai 2019 au 30 septembre 2019.

- à fixer, pour la partie de terrasse protégée, le tarif à 2 euros le m² pour la période du 1^{er} octobre 2019 au 30 avril 2020.

- à décider qu'en cas d'occupation exceptionnelle du domaine public par les cafetiers (augmentation de la surface) un forfait de 20 euros par journée sera demandé

à autoriser le maire à signer les conventions pour l'année 2019.

3) Réduction de factures d'eau suite à fuites

Deux demandes de réduction de facture d'eau ont été soumises au Conseil Municipal.

La demande n° 1 a été refusée par 9 voix pour, 1 abstention, 1 voix contre

La demande n°2 a été refusée à l'unanimité.

4) Subvention pour sortie scolaire classe CMI et CM2

Le conseil municipal a accordé une subvention de 15 euros pour les enfants domiciliés à Jaujac qui ont participé à la sortie scolaire à Balazuc.

5) Aide financière à l'Association sportive scolaire du collège de Montpezat sous Bauzon

Une aide de 400 euros est accordée à l'association sportive scolaire du collège de Montpezat sous Bauzon, afin de couvrir une partie des frais (déplacements, hébergements...) des enfants de JAUIAC.

BARDINE Enola qui va participer au championnat de France de VVT (à Alençon) et de RAID.

AUDIGIER Luna, Johan DEJOUX qui vont participer au championnat de France de RAID (à Le Thor).

a autoriser le maire à signer un bail commercial pour une durée de 15 ans à compter du 1^{er} juin 2019.

LES COMPTES RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL

6) Bail commercial à la CUMA DE LADENNE

La coopérative agricole « Cuma de Ladenne » loue depuis plusieurs années des locaux dans le bâtiment Sportissage. Afin de pouvoir effectuer des travaux dans les locaux et acheter du matériel nécessaire à son activité, le conseil municipal a autorisé le maire à signer un bail commercial pour une durée de 15 ans à compter du 1^{er} juin 2019.

Toutes les délibérations ont été votées à l'unanimité sauf le point 3.

DU 24 JUIN 2019

1) Répartition des sièges des communes membres de la communauté de communes « Ardèche des sources et volcans » à compter de 2020.

La communauté de communes a actuellement 27 conseillers communautaires, ce nombre inscrit dans les statuts de la communauté de communes est issu d'un accord amiable entre les communes en 2013 conformément à l'article L5211-6-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

1 délégué pour les communes jusqu'à 500 habitants, 2 délégués pour les communes entre 500 ET 1000 habitants et 3 délégués pour les communes de plus de 1000 habitants.

Depuis, la loi du 09 mars 2015 a modifié les règles de l'accord local.

Les communes à l'approche des prochaines élections municipales doivent se prononcer sur la répartition des sièges des communes membres au conseil communautaire qui prévaudra à compter du renouvellement de 2020 : Une répartition de droit commun ou définie par accord local.

La répartition de droit commun prévoit 27 sièges pour notre communauté de communes (soit 5 communes avec 3 sièges, 1 commune avec 2 sièges et 10 communes avec 1 siège).

Un accord local permet d'avoir 25 % de sièges en plus.

Les différentes simulations ont été faites sur le simulateur de l'AMF, il s'avère que les possibilités sont limitativement les suivantes : de 27 à 32 sièges.

Le Maire informe le Conseil Municipal que cette répartition a été discutée en bureau communautaire et qu'à une grande majorité, les membres du bureau ont opté pour un accord local à 32 sièges selon le tableau issu du simulateur de l'AMF.

En effet cette représentation à 32 sièges permettrait d'avoir un équilibre territorial quasi parfait :

- 5 communes avec 3 sièges.
- 6 communes avec 2 sièges.
- 5 communes avec 1 siège.

L'accord local doit être adopté par 1/2 des conseils municipaux regroupant les 2/3 de la population totale de l'EPCI ou par les 2/3 des conseils municipaux regroupant la 1/2 de la population totale.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 5 voix pour, 3 voix contre et 3 abstentions, décide de voter pour un accord local à 32 sièges des communes au sein du conseil communautaire de la communauté de communes « Ardèche des sources et volcans », applicable à partir de 2020.

2) Opposition au transfert obligatoire des compétences eau potable et assainissement des eaux usées au 1^{er} Janvier 2020 – Minorité de blocage

Le Conseil Municipal

Par 10 voix pour, 0 voix contre, et 1 abstention

- * décide de s'opposer au transfert automatique à la Communauté de communes « Ardèche des sources et volcans » au 1^{er} janvier 2020 de la compétence eaux potable, au sens de l'article L.2224-7 I du CGCT, et de la compétence assainissement des eaux usées, au sens de l'article L-2224-8 du CGCT,

* autorise Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3) Indemnité de conseil alloué au comptable du Trésor

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité

De demander le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil,

D'accorder l'indemnité de conseil aux taux de 100 % par an que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Mme SERGENT Morgane en fonction de la durée de sa mission.

4) Création budget annexe pour « La bastide »

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité

- de la création d'un budget annexe relatif à la création et la gestion du centre de « La Bastide » et qui sera dénommé « budget La Bastide »
 - que le budget disposera d'une autonomie financière et donc d'un compte 515.
 - Que l'instruction budgétaire sera la M4
 - que le budget sera soumis à la TVA
- que l'emprunt de 1 000 000 euros réalisé auprès du CRCA sera transféré sur le budget La Bastide.

Toutes les recettes et dépenses relatives à ce service seront inscrites au budget primitif 2019 de ce budget annexe.

La présente délibération sera notifiée à Madame le Trésorière et aux services fiscaux.

5) Demande de réduction de factures d'eau suite à des fuites

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité

- * D'accorder une réduction de 291 m3 sur le montant de la facture d'eau 2019 003 000244.
- * D'accorder une réduction de 39 m3 sur le montant de la facture d'eau 2019 003 000200
- * Charge le maire de procéder à la réduction de la facture 2019 003 000244 et 2019 003 000200.

6) Convention avec Ardèche Drôme Numérique

Le Conseil Municipal, décide par 5 voix pour, 2 voix contre et 4 abstentions :

- * D'autoriser Mr le Maire à signer la convention de droit d'usage du domaine privé pour l'installation d'équipement de communications électroniques sur la parcelle AE 194.

7) Convention entre la commune et le CAUE – Mission d'accompagnement du maître d'ouvrage

Le Maire rappelle au conseil municipal que la commune souhaite aménager ses stationnements et ses liaisons piétonnes et cyclistes jusqu'au centre de son bourg.

Elle a demandé au CAUE de l'accompagnée pour ce projet.

Afin de régir les conditions de la mission d'accompagnement un projet de convention est présenté au conseil municipal. La présente convention fixe le coût de cet accompagnement à 3500 € TTC ainsi que la durée de la mission à 12 mois.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- * autorise le maire à signer la convention de mission d'accompagnement avec le CAUE.

8) Aménagement du parking sportissage

Le projet d'aménagement du parking sportissage consiste en la création d'une aire de camping cars, une aire de pique-nique, 35 emplacements de stationnement et l'aménagement d'un point de collecte des déchets. Un cheminement piéton, au départ du parking permettra d'accéder au centre du village en toute sécurité.

Le coût du projet d'élève à 133 650 € H.T soit 160 380 € TTC.

Le maire propose de réaliser ce projet sur deux années budgétaires, une première tranche en 2019 pour 50 000 € TTC (crédit inscrit au budget primitif 2019), la deuxième tranche en 2020 pour 110 380 € TTC.

Il précise que ce projet est éligible à des aides du département.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve le projet d'aménagement du parking sportissage en 2 tranches de travaux,
 - sollicite une aide du département
- autorise le maire à signer les documents afférents à ce dossier.

9) Œuvre La Bastide

Le conseil municipal, à l'unanimité des votants,

- décide d'acquérir une œuvre extérieure, auprès un artiste local, pour le site de La Bastide,
 - fixe le montant de l'acquisition à 10 000 € TTC maximum
- choisi l'Artiste YZO qui est domiciliée sur JAUJAC.

LES COMPTES RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 5 AOÛT 2019

1) Plan de formation mutualisé au profit des agents de la collectivité

Le CNFPT et le centre de gestion de l'Ardèche ont décidé de mettre en œuvre un partenariat pour élaborer un plan de formation mutualisé pour la période 2019-2021 qui donne une priorité à la territorialisation des actions.

Quatre objectifs ont guidé la conduite de ce projet : définir un cadre permettant à l'ensemble des agents de satisfaire à leurs obligations statutaires de formation, identifier des besoins de formations les plus pertinents pour favoriser l'accès à la formation des agents des collectivités de moins de 50 agents, anticiper les besoins de compétences et donner les moyens d'un service public efficace prenant en compte l'actualité, l'évolution de l'environnement territorial et des missions assumés par les petites collectivités, accompagner les transformations territoriales et contribuer aux dynamiques de territoire.

Ces propositions d'actions pourront au cours de la période retenue faire l'objet d'adaptations en fonction des besoins plus spécifiques de certains de nos agents. Il sera alors possible de compléter l'actuelle proposition pour l'adapter aux besoins de notre organisation et aux sollicitations de nos personnels.

Le Conseil Municipal a approuvé le plan de formation mutualisé.

2) Création d'un poste « agent spécialisé principal des écoles maternelles 1^{er} classe »

3) Création d'un poste « adjoint technique principal 1^{er} classe »

Suite à la liste des agents pouvant bénéficier d'un avancement de grade en 2019 par ancienneté.

Le Conseil Municipal a décidé de créer :

- Un emploi d'agent spécialisé principal d'école maternelle 1^{er} classe à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 28 heures annualisée à compter du 1^{er} septembre 2019,
- Un emploi d'adjoint technique principal de 1^{er} classe à temps complet à compter du 1^{er} novembre 2019

4) Demande de réduction d'une facture d'eau

Le Conseil Municipal a décidé d'accorder une remise de 199 m3 suite à une fuite d'eau sur la canalisation après compteur. La fuite a été constatée et réparée par un professionnel.

5) Demande de subvention à la région pour les travaux d'aménagement des abords et l'équipement de la cuisine du centre de la bastide.

Devis pour la fermeture du site : 45 650.00 € H.T
clôture

Devis pour le matériel de la cuisine : 49 840.00 € H.T

Four, armoire frigo, plaque cuisson, friteuse, lave vaisselle, sauteuse

Toboggan de butte : 11 875.00 € H.T

Honoraires pour l'encadrement chantier participatif pour ameublement extérieur du site : 4250.00 € H.T

Le Conseil Municipal a :

- approuvé le projet de fermeture et d'aménagement extérieur du site, l'équipement de la cuisine du centre d'accueil de la bastide,
 - sollicité une subvention de 80 % dans le cadre « soutien aux projets publics d'équipement touristiques »
- autorisé le maire à entreprendre et à signer tous les documents afférents à ce projet.



6) Demande de subvention à la région pour l'aménagement du cheminement piéton le long de la RD N°19.

La direction des routes (Département) à fournir le projet pour les travaux de sécurisation et d'aménagement du cheminement piéton le long de la RD n° 19 (entre le parking des Cévenols et l'entrée du village côté La Souche).

Le coût prévisionnel du projet est le suivant :

TRAVAUX PLUVIAL	56 000.00 € H.T.
ABORDS/TROTTOIRS	150 000.00 € H.T.
PASSERELLE METALLIQUE	9 000.00 € H.T.
TRAVAUX RD 19 – CHAUSSEE ET STRUCTURE	222 000.00 € H.T.
MAITRISE D'ŒUVRE	12 350.00 € H.T.
COORDONNATEUR SPS	1 200.00 € H.T.
DIVERS ET IMPREVUS	40 000.00 € H.T.
TOTAL	490 550.00 € H.T.

Les travaux de chaussée et de structure seront remboursés à la commune par le département.

Une partie du projet peut être éligible à une subvention de la région.

Le Conseil Municipal a :

- * Approuvé le lancement du projet
- * Sollicité une subvention de 90 300 € auprès de la région

Toutes les délibérations ont été votées à l'unanimité sauf le point 4 une voix contre

DU 14 OCTOBRE 2019

1) Subvention du budget principal au budget « La BASTIDE »

Le Conseil Municipal décide,

De verser :

- en 2019 : une subvention exceptionnelle de fonctionnement de 17 275.06 euros une subvention exceptionnelle d'équipement de 367 763.28 euros
- en 2020 : une subvention d'exceptionnelle d'équipement de 200 000.72 euros.

- Ces sommes seront inscrites aux articles 67441 et 204 du budget principal en 2019 et 2020.
- Charge Monsieur le Maire de procéder aux écritures nécessaires à cette décision.

2) Décision Modificative N° 1 – Budget principal

Le conseil municipal approuve les décisions modificatives suivantes :

DEPENSES	RECETTES
<u>Fonctionnement :</u>	
Article 67441 : + 17 275.06 €uros	Article 70872 : + 1 183.56 €uros
Article 66111 : - 15 091.50 €uros	Article 7318 : + 1 000.00 €uros
TOTAL : + 2 183.56 €uros	TOTAL : + 2 183.56 €uros
<u>Investissement :</u>	
Article 1641 : + 956 126.83 €uros	Article 1641 : + 56 781.11 €uros
Article 204 : + 367 763.28 €uros	Article 238 : + 240 000.00 €uros
Article 238 : - 1 889 913.00 €uros	Article 13222 : - 250 000.00 euros
	Article 1321 : - 412 804.00 euros
	Article 1323 : - 200 000.00 €uros
TOTAL : - 566 022.89 €uros	TOTAL : - 566 022.89 €uros

LES COMPTES RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL

3) Vote du budget primitif 2019 LA BASTIDE

Le conseil municipal a approuvé le budget primitif 2019»

En fonctionnement :

Dépenses : 17 275.06 €
Recettes : 17 275.06 €

En investissement :

Dépenses : 2 130 567.28
Recettes : 2 130 567.28 €

4) Admission en non- valeur de créances éteintes

Le conseil municipal, a admis en non- valeur les créances d'un montant de 326.40 € (budget de l'eau) présentées par la trésorière.

5) Tarif concert orgue à l'église

Le Conseil Municipal fixe le tarif d'entrée à 10 euros pour le concert d'orgue à l'église le dimanche 8 décembre 2019.

6) Répartition des subventions aux associations

Le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions suivantes :

	Montant
Amicale Laïque	750.00
Amicale Laïque (Noël)	650.00
Archers de JAUJAC	200.00
Association Jaujac Boules	100.00
COS personnel communal	300.00
Croix Rouge	100.00
Dojo Jaujacois	700.00
Karaté	500.00
Prévention Routière	100.00
Fréquence 7	100.00
Histoire et Patrimoine	200.00
Impromptu théâtre	160.00

7) Subvention Voyage scolaire 2019/2020

Le Conseil Municipal, décide d'allouer la somme de 65 € aux 20 enfants domiciliés sur Jaujac pour le séjour à LE PRADET du 8 juin au 12 juin 2020. Cette somme sera inscrite au budget primitif 2020 et sera versée à l'Amicale Laïque au vu de la liste des participants communiquée par l'enseignante.

8) Subvention sortie scolaire 2019/2020

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du courrier de l'école sollicitant une aide pour une sortie « patrimoine ardéchois » le 3 avril 2020 à l'aven d'Orgnac pour les classes de CP/CE soit 38 enfants. Une aide de 5 euros par enfant est demandée.

Le Conseil Municipal, décide d'allouer la somme de 5 € aux 38 enfants domiciliés sur Jaujac pour la sortie « patrimoine ardéchois », le 3 avril 2020 à l'aven d'Orgnac
Cette somme sera inscrite au budget primitif 2020 et sera versée à l'Amicale Laïque au vu de la liste des participants communiquée par les enseignantes.

9) Convention de maîtrise d'œuvre avec le SDEA pour l'aménagement et la sécurisation de la RD 19

Le maire rappelle qu'il a été décidé de confier la maîtrise d'œuvre pour les travaux d'aménagement et de sécurisation de la RD 19 au SDEA.
Le coût de la maîtrise d'œuvre s'élève à 12 350 € H.T.

Le maire donne connaissance du projet de rédaction du contrat à intervenir pour fixer les obligations respectives des 2 parties puis invite le conseil municipal à l'adopter, étant précisé que le bureau Syndical du SDEA pour sa part, sera appelé à délibérer prochainement.

Le Conseil Municipal

- approuve le contrat à intervenir entre la commune de JAUJAC et le SDEA pour l'aménagement et la sécurisation de la RD 19 en vue de fixer les obligations respectives des 2 parties, tel qu'il lui a été présenté.
 - Le coût de la maîtrise d'œuvre s'élève à 12 350 € H.T.
- Autorise le maire ou l'un des adjoints à le signer ainsi que tous les documents afférents à cette opération.

10) Acquisition parcelle AK 525

Pour réaliser les travaux d'aménagement et de sécurisation de la RD19, il convient d'acquérir la parcelle N° 525 section AK lieu dit le vert d'une contenance de 0 a 39 ca appartenant à Mr et Mme MANIER Jacques.

Le Conseil Municipal :

- Autorise le maire à acquérir la parcelle n° 525 section AK d'une contenance de 0 a 39 ca au prix de 39 (trente neuf) euros et à prendre en charges les frais d'enregistrement.
- Autorise le maire et l'adjoint à signer les documents afférents à cette acquisition.

11) Suppression de postes

Suite à des avancements de grades, le conseil municipal décide de supprimer à compter du 1^{er} décembre 2019

- un poste « d'agent spécialisé des écoles maternelles principal de 2^e classe » à 28 heures/hebdomadaire.
- un poste « d'adjoint technique principal de 2^e classe » à 35 heures/hebdomadaire.

12) Animations jeux avec DÉAMBULL Année 2019-2020

Le Conseil Municipal

- Décide la reconduction pour la période 2019-2020 des animations jeux avec l'Association Déambull pour 11 interventions au tarif de 1 520 euros.
- Autorise le Maire à signer l'avenant à la convention pour l'année 2019-2020.

Toutes les délibérations ont été votées à l'unanimité.

DU 25 NOVEMBRE 2019

1) Admission en non valeur des créances irrécouvrables

Le conseil municipal a décidé d'admettre en non-valeur des créances de 2012,2014 et 2016 pour un montant de 167.98 €.

2) Décision Modificative N° 1 – Budget caisse des écoles

Le conseil municipal a approuvé les décisions modificatives suivantes :

Dépenses de fonctionnement :

Art 618 : - 200.00 Euros
Art 6541 : +200.00 Euros

3) Décision Modificative N° 1 - Budget la Bastide

Le conseil municipal a approuvé les décisions modificatives suivantes :

Dépenses de fonctionnement :

Art 66111 : - 16 275.06 €
Art 6287 : + 16 275.06 €

Dépenses d'investissement :

Art 2051 : + 3 000.00 €
Art 2313 : + 43 704.00 €

Recettes d'investissement :

Art 1311 : + 46 704.00 €

LES COMPTES RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL

4) Tarif location la bastide

Le conseil municipal a décidé d'appliquer à compter de 2020,

les tarifs suivants :

	ENFANTS	ADULTES
Gestion libre (Hors Week-end)	23.64 € *	23.64 € *
Demi-pension (Petit-déjeuner+diner)	32.73 € *	37,28 € *
Pension complète (petit-déjeuner+déjeuner ou pique-nique+diner)	41.82 € *	46.37 € *
Repas supplémentaire (déjeuner ou pique-nique)	5.46 € *	7.28 € *

*Tarif H.T. par personne et par nuit / TVA 10 % Taxe de séjour comprise dans le tarif

Location de groupe à partir de 2 chambres pour 8 personnes minimum
Pour les groupes d'enfants : 1 adulte gratuit pour 20 enfants et 2 adultes au-delà de 20 enfants
Draps fournis à partir de 2 nuits

Forfait 1 nuit pour 1 maison (16 couchages) (Week-end)	509.10 €*
Location de la maison d'accueil pour une journée (de 8 h à 18 h en semaine)	272.73 € *

* Tarif H.T. / TVA 10 %
Taxe de séjour comprise dans le tarif

Location de la maison d'accueil avec ou sans couchages

	HABITANTS JAUJAC	EXTERIEURS
Location de la maison d'accueil le week-end (du vendredi 17 h au dimanche 18 h)	545.46 € *	727.28 €*
Forfait pour 1 chambre de 4 personnes (1)	54.55 €/nuit *	54.55 €/nuit *

* Tarif H.T. / TVA 10 %
Taxe de séjour compris dans le tarif
(1) Prévoir draps et sacs de couchage pour la nuit

Pour toutes les locations il sera demandé une caution de 1 500 € pour les bâtiments et une caution pour le ménage de 300 € par bâtiment.

Les modalités de remboursement en cas de désistement ou de rupture du contrat de location du fait du bailleur ou du preneur sont les suivantes :

Désistement ou rupture	DU FAIT DU BAILLEUR (*1)	DU FAIT DU PRENEUR
Jusqu'à 60 jours avant l'arrivée	Remboursement des sommes versées	Retenue des arrhes versées
Entre 59 et 30 jours	Remboursement des sommes versées + indemnité de 25 % du montant de la location (*1)	Retenue des arrhes versées + 25 % du montant de la location
Moins de 30 jours	Remboursement des sommes versées + indemnités du montant de la location (*1)	Retenue du montant de la location

(*1) Hormis cas de force majeure ou interdiction d'exploiter décidée dans les mêmes délais.

Quelque soit le délai de désistement, aucune indemnité ne sera versée par le bailleur si des arrhes n'ont pas été versées dans les délais.

Toute location pour laquelle aucun versement n'aura été effectué au moins 30 jours avant la date d'entrée dans les lieux pourra être annulée par le bailleur par lettre recommandée au preneur qui ne pourra alors prétendre à aucune indemnité.

Les séjours écourtés sans raison imputable au bailleur ne peuvent faire l'objet d'une réduction du montant de la location prévue initialement.

5) Création d'une régie de recettes pour la Bastide

Le conseil municipal : a approuvé la création d'une régie de recettes pour les encaissements relatifs à la location de la Bastide.

A autorisé le maire à nommer des régisseurs titulaire et suppléant en accord avec le comptable du trésor public.

6) Tarif location salles de Castrevieille

Le conseil municipal :

* a fixé, à compter du 1^{er} janvier 2020 les tarifs suivants

PARTICULIERS		ASSOCIATION DE LA COMMUNE	
Week-end	1 jour en semaine	Week-end	1 jour en semaine
170 €uros + Forfait charges	80 €uros + Forfait charges	90 €uros + Forfait charges	50 €uros + Forfait charges

1^{er} octobre au 30 avril : 30 euros et du 1^{er} mai au 30 septembre : 15 euros

* a décidé la mise à disposition gratuite des salles et des équipements aux associations de la commune de JAUJAC, une fois par année civile, dans l'exercice normal et habituel de leurs activités.

7) Tarif de la redevance abonnement et du prix du m3 pour l'eau et l'assainissement

Le Conseil Municipal a décidé de fixer les tarifs suivants :

A compter du 1^{er} janvier 2020 pour les abonnements :

ABONNEMENT	EAU	ASSAINISSEMENT
COMPTEUR 3 M3	92.00 € H.T	75.00 € H.T
COMPTEUR 5 M3	132.00 € H.T	104.00 € H.T
COMPTEUR 10 M3	183.00 € H.T	149.00 € H.T.

A compter de l'émission des factures de consommation d'eau 2019 :

	EAU	ASSAINISSEMENT
LE M3	1.45 € H.T.	1.05 € H.T.

8° Concours du receveur municipal – attribution d'indemnité

Le Conseil Municipal a décidé d'attribuer une indemnité de conseil à Mme LESERVOISIER Catherine, comptable du trésor, en fonction de la durée de sa mission.

9) Débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)

Par délibération en date du 15 décembre 2015, le conseil communautaire a prescrit l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal sur son territoire.

Le 25 juin 2019 le conseil communautaire a débattu des orientations générales du PADD.

Le conseil municipal en a débattu aussi, le débat a porté sur :

- la préservation des zones agricoles
- l'ouverture du paysage : condition essentielle pour habiter le territoire et le rendre attractif
- gérer durablement la ressource en eau optimiser les espaces actuellement urbanisés

10) Approbation du devis pour les travaux de rénovation de la toiture du bâtiment « la chavade »

Le conseil municipal a entériné la décision de la commission d'appel d'offres et a autorisé le maire à signer le devis d'un montant de 30 447.50 € H.T. avec la SARL PASTRE Thierry.

11) Convention d'organisation temporaire de la maîtrise d'ouvrage

Le Conseil municipal a autorisé le maire à signer la convention d'organisation temporaire de la maîtrise d'ouvrage pour les travaux d'extension du réseau de distribution afin d'alimenter les parcelles AE 203 et 204.

LES COMPTES RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL

12) Transfert de la compétence Eclairage Public de la commune au profit du SDE 07

Le Conseil Municipal a autorisé :

- le transfert de la compétence Eclairage Public au SDE 07 à compter de 2020 le maire à signer la convention de mise à disposition avec le SDE07.

13) Convention « temps périscolaires » entre le SDIS de l'Ardèche et la commune de Jaujac

Le Conseil Municipal a autorisé le maire à signer une convention avec le SDIS afin de définir les modalités de prise en charge des enfants de sapeurs-pompiers volontaires pendant le temps périscolaire (pause méridienne ou fin d'après-midi).

14) Acquisition de la parcelle AK 303

Le Conseil Municipal a décidé d'acquérir la parcelle AK 303 d'une superficie de 240 m² bordant le chemin de pomaret pour la somme de 1 € et de prendre en charges les frais d'enregistrement.

15) Décision Modificative N° 1 – Assainissement

Le conseil municipal a approuvé les décisions modificatives suivantes :

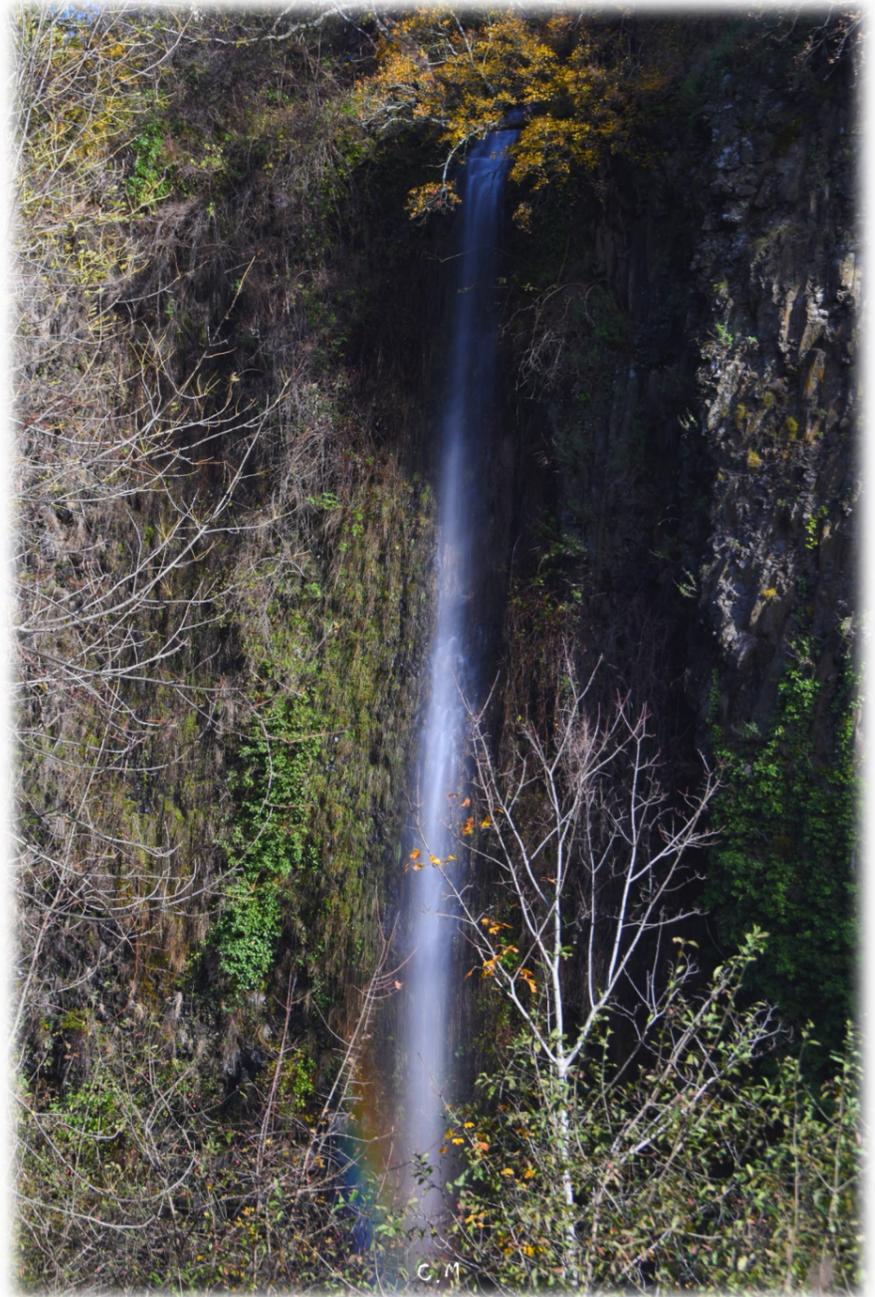
Dépenses de fonctionnement :

Art 6333 : - 2 000.00 €
Art 6061 : + 1 200.00 €
Art 617 : + 1 000.00 €
Art 61523 : + 500.00 €
Art 6063 : 1 300.00 €

Recettes de fonctionnement :

Art 741 : + 2 000.00 €

Toutes les délibérations ont été votées à l'unanimité.



INFOS PRATIQUES / ÉTAT CIVIL

? INFOS PRATIQUES

MAIRIE DE JAUJAC

11 Place du Champ de Mars

07380 JAUJAC

☎ 04 75 93 22 28

Secrétariat ouvert au public :

Lundi - mardi - jeudi - vendredi de 8h à 12h

Samedi de 9h à 12h (voir calendrier)

f Jaujac village d'Ardèche

www.jaujac.fr - mairie@jaujac.fr

BIBLIOTHÈQUE

1 Place de l'église

☎ 04 75 93 29 98

Horaires Juillet et Août

Mardi - mercredi - vendredi - samedi de 9h30 à 11h

Horaires autres mois de l'année

Mardi - vendredi de 9h30 à 11h30 - samedi de 10h à 11h30

Jeudi de 15h à 17h30

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

“ARDÈCHE DES SOURCES ET VOLCANS”

Château de Blou - 07330 THUEYTS

☎ 04 75 89 01 48

OFFICE DU TOURISME

Meyras - Neyrac les Bains : 04 75 36 46 26

Jaujac : 04 75 35 49 61

ADMR MEYRAS : 04 75 37 79 24

URGENCES

Samu : 15

Gendarmerie : 17

Police : 04 75 89 22 22

Pompiers : 18

Hôpital d'Aubenas : 04 75 35 60 60

État des routes d'Ardèche : 04 75 65 52 52

SERVICES MÉDICAUX

Pharmacie : 04 75 93 20 70

Médecin généraliste : DELENNE Jean-Luc : 04 75 93 21 90

MAISON DE SANTÉ

Cabinet d'infirmiers : 06 21 34 68 58

Pédicure podologue : GONTHIER WAUQUIER Virginie :

06 07 40 97 85

Ostéopathe : STAGNETTO Amandine : 06 16 58 70 14

Orthophoniste : LEYNAUD Aurélie : 06 22 72 19 22

Praticienne en psychothérapie : RIVIER Sylvie :

06 14 65 80 02

Thérapeute en acupuncture traditionnelle chinoise :

LANGUEBIEN Anaïs : 06 99 29 35 74

Sage femme : JOACHIN Lilas : 06 78 51 76 30

Cabinet kinésithérapie et d'ostéopathie des 4 Vallées :

04 75 88 47 44

📖 ÉTAT CIVIL

De décembre 2018 à décembre 2019

NAISSANCES :

Soah BLAS de Quentin BLAS et de Célia VAN PRAET

le 28 décembre 2018 à Jaujac

Eline COURT de Thibault COURT et de Jessica BERTRAND

le 12 avril 2019 à Aubenas

Énola BAILLY de Anthony BAILLY et de Natacha SIMON

le 22 septembre 2019

Romane SORIA de Thomas SORIA et de Émilie FERIAUD

le 24 novembre 2019

Nicola et Marius COMTE de Rémi COMTE et de Laura DELAYE

le 14 décembre 2019

MARIAGES :

COUSIN Florian et LANDAIS Hélène le 9 mars 2019

DÉFOSSEZ Frédéric et MITCHELL Alison le 30 mars 2019

JOLY Marc et BRAHIM Donia le 11 mai 2019

PETTY Nicolas et CHACON ROLDAN Maria le 21 juin 2019

VAUCLARE Georges et BRUN Catherine le 22 juin 2019

RODRIGUES Morgan et BERTHON Camille le 6 juillet 2019

GREGIS Bastien et CRETIN Elaura le 24 août 2019

DÉCÈS :

CAILLET Philippe le 22 décembre 2018

DUVAL Jean-Yves le 26 décembre 2018

MOREAU Jehanne veuve THÉVENIAUT le 7 février 2019

BEYEL Raymonde veuve LABRUYÈRE le 9 février 2019

FRUGÈRE Jeanne veuve BOUDIGNON le 25 février 2019

MALOSSE Paulette veuve MAURIN le 21 février 2019

ARQUIER Jeannine épouse ESPOSITO le 23 février 2019

VEDEL Pierrette épouse BLANC le 11 mai 2019

CHAZE Marcelle veuve VOLLE le 12 mai 2019

PEILLON Jacqueline le 22 juin 2019

BEAUME Marcelle veuve SEUZARET le 25 juillet 2019

ALVAREZ Josèphe veuve BERTRAND le 18 août 2019

AJASSE Gustave le 28 août 2019

VILLALONGA Jeanine veuve JUMEAU le 18 septembre 2019

CHOLVY Odette veuve BOISSIER le 11 octobre 2019

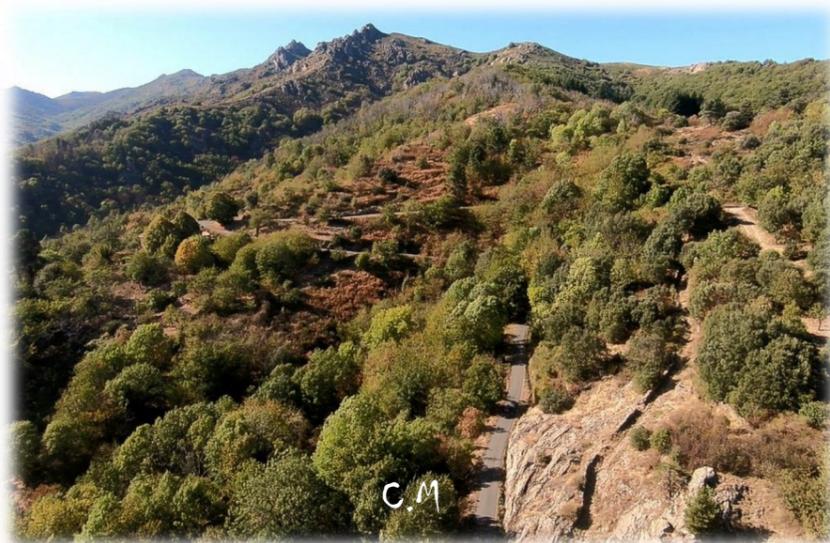
SEUZARET Marie veuve VIGNE le 4 novembre 2019

BREYSSE Marcelle veuve OLLIER le 26 novembre 2019

VALLINT Raymonde veuve LEYNAUD le 1^{er} décembre 2019

BREYSSE Jean-Guy le 7 décembre 2019

GIRAUD Germaine veuve FARGIER le 18 décembre 2019





C.M

Direction de la Publication, mise en page et rédaction - Service Communication de la Mairie de Jaujac - 13150
Impression : 550 exemplaires - ABP Images Services - Reproduction interdite - Ne pas jeter sur la voie publique